



CC de la Vallée de Villé (Siren : 246700777)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bassembourg
Arrondissement	Sélestat-Erstein
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1992
Date d'effet	01/01/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Serge JANUS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	CENTRE ADMINISTRATIF
Numéro et libellé dans la voie	1 rue Principale
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	67220 BASSEMBERG
Téléphone	03 88 58 91 65
Fax	03 88 57 17 46
Courriel	courrier@cc-cantondeville.fr
Site internet	cc-canton-de-ville.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 065
-----------------------------	--------

Densité moyenne	94,83
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
67	Albé (216700039)	463
67	Bassembourg (216700229)	246
67	Breitenau (216700625)	326
67	Breitenbach (216700633)	676
67	Dieffenbach-au-Val (216700922)	656
67	Fouchy (216701433)	668
67	Lalaye (216702555)	484
67	Maisonsgoutte (216702803)	819
67	Neubois (216703173)	703
67	Neuve-Église (216703207)	636
67	Saint-Martin (216704262)	360
67	Saint-Maurice (216704270)	359
67	Saint-Pierre-Bois (216704304)	794
67	Steige (216704775)	621
67	Thanvillé (216704908)	608
67	Triembach-au-Val (216704932)	461
67	Urbeis (216704999)	334
67	Villé (216705079)	1 851

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>CF : CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION D'ENERGIE : développement, exploitation et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés</i>
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>transférée au SDEA CF-1) Eau : Pour les communes faisant partie du périmètre administratif de la communauté de communes : -la maîtrise d'ouvrage/réalisation -l'étude y compris le schéma de distribution eau potable tel que défini à l'article L 2224-7-1 du CGCT -l'amélioration -l'extension -la rénovation -le contrôle, l'entretien et l'exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable ainsi l'amenée d'eau de la nappe phréatique depuis Châtenois. -les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'équipements dans le domaine de l'eau potable -la gestion des abonnés et l'assistance administrative</i>
- Assainissement collectif <i>transféré au SDEA CO- Assainissement Pour les communes faisant partie du périmètre administratif de la communauté de communes : -la maîtrise d'ouvrage/réalisation -l'étude -l'amélioration -l'extension -la rénovation -le contrôle, l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration intercommunale, des ouvrages annexes et des équipements publics de collecte, de transport (par réseau unitaire ou séparatif) et de traitement de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)</i>

par la station d'épuration. -l'étude de zonage telle que définie à l'article L 2224-10 du CGCT -le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement autonome comprenant le contrôle de conception d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectifs le diagnostic des installations existantes -les acquisitions foncières dans le cadre de la réalisation d'équipements liés au domaine de l'assainissement -la gestion des abonnés et l'assistance administrative

- Assainissement non collectif

transféré au SDEA CO- Assainissement Pour les communes faisant partie du périmètre administratif de la communauté de communes : -la maîtrise d'ouvrage/réalisation -l'étude -l'amélioration -l'extension -la rénovation -le contrôle, l'entretien et l'exploitation de la station d'épuration intercommunale, des ouvrages annexes et des équipements publics de collecte, de transport (par réseau unitaire ou séparatif) et de traitement de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) par la station d'épuration. -l'étude de zonage telle que définie à l'article L 2224-10 du CGCT -le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement autonome comprenant le contrôle de conception d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement non collectifs le diagnostic des installations existantes -les acquisitions foncières dans le cadre de la réalisation d'équipements liés au domaine de l'assainissement -la gestion des abonnés et l'assistance administrative

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

compétence facultative

- Autres actions environnementales

CO-Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans la cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Environnement Mise en œuvre d'une politique environnementale liée aux préconisations de l'étude paysagère pour la partie environnement. Mise en œuvre d'une politique visant à promouvoir les initiatives liées aux énergies renouvelables sur le territoire communautaire. Mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, de promotion, de communication, d'animation et d'éducation visant à valoriser l'environnement de la vallée de Villé. Mise en œuvre et gestion de chantiers d'insertions liés à l'environnement. Réalisation de circuits thématiques. Agriculture Mise en œuvre d'une politique agricole liée aux préconisations de l'étude paysagère pour la partie agricole par : -l'accompagnement des opérations d'ouverture du paysage et de suppression des micro-boisements menées par les acteurs locaux (associations foncières, privés) -l'accompagnement des associations d'agriculteurs pour la sensibilisation, la promotion, l'animation et la communication visant à mettre en valeur et à améliorer la qualité des produits du terroir. Alinéa 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement (compétence facultative) : animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Sanitaires et social

- Action sociale

CO-Action sociale d'intérêt communautaire Mise en œuvre d'actions ayant pour objet d'organiser l'offre de service dans les domaines : -de la petite enfance -de la jeunesse -des adolescents -des personnes en difficultés -des personnes handicapées -des personnes âgées. Mise en œuvre d'actions définies dans le cadre de contrats signés avec : -la caisse d'allocations familiales -le conseil Départemental Actions visant à favoriser l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

CO-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire: Construction, réhabilitation, aménagement et gestion des équipements culturels et sportifs bénéficiant à l'ensemble des habitants de la vallée de Villé, à savoir: le centre

nautique, le centre sportif, le court de tennis, le roller park, l'aérodrome d'Albéville, la maison des jeunes et de la culture, la médiathèque intercommunale.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
CO

- Activités péri-scolaires

CO-Action sociale d'intérêt communautaire Activités périscolaires: La construction et l'entretien des bâtiments relèvent de la compétence des communes hormis le bâtiment communautaire « Maison de l'enfant » situé dans la zone de loisirs de Villé-Bassembert Actions éducatives (RASED) Mise en œuvre d'actions définies dans le cadre de contrats signés avec : -la caisse d'allocations familiales -le conseil Départemental Actions visant à favoriser l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté

- Activités culturelles ou socioculturelles

CF -Équipements éducatifs-Vie associative-OISC (office intercommunal des sports et de la culture) Construction, réhabilitation, aménagement et gestion des équipements éducatifs bénéficiant à l'ensemble des habitants de la vallée de Villé, à savoir : -le centre d'hébergement -l'atelier intercommunal et associatif Rénovation ou mise en place de circuits pédestres et VTT Animation dans les domaines culturels, sportifs, sociaux, touristiques Actions visant à soutenir et encourager le monde associatif, dynamiser la diffusion et favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives Prise en charge des coûts de transport dans le cadre des activités de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, vers le centre nautique Aquavallées ou vers les équipements culturels ou sportifs de la vallée de Villé. Acquisition et gestion du matériel à l'usage de la vie associative et des communes, pour les manifestations sportives ou culturelles.

- Activités sportives

Équipements éducatifs-Vie associative-OISC (office intercommunal des sports et de la culture) Construction, réhabilitation, aménagement et gestion des équipements éducatifs bénéficiant à l'ensemble des habitants de la vallée de Villé, à savoir : -le centre d'hébergement -l'atelier intercommunal et associatif Rénovation ou mise en place de circuits pédestres et VTT Animation dans les domaines culturels, sportifs, sociaux, touristiques Actions visant à soutenir et encourager le monde associatif, dynamiser la diffusion et favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives Prise en charge des coûts de transport dans le cadre des activités de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, vers le centre nautique Aquavallées ou vers les équipements culturels ou sportifs de la vallée de Villé. Acquisition et gestion du matériel à l'usage de la vie associative et des communes, pour les manifestations sportives ou culturelles.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

PLU : DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

CO-Politique du logement et du cadre de vie Urbanisme-Habitat Les actions d'intérêt communautaire : -PLH (Programme Local d'Habitat) -OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) -Mission habitat -Observatoire intercommunal de logement -Garantie d'emprunts lors de construction de logements sociaux aux bailleurs Les opérations d'intérêt communautaire : -Acquisition de terrains viabilisés pour la construction de logements neufs à vocation locative avec un bailleur social -Zone d'habitation : construction et réhabilitation de logements hors propriétés communales -Soutenir l'adaptation du logement au handicap

- Politique du logement social

CO-Politique du logement et du cadre de vie Urbanisme-Habitat Les actions d'intérêt communautaire : -PLH (Programme Local d'Habitat) -OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) -Mission habitat -Observatoire intercommunal de logement -Garantie d'emprunts lors de construction de logements sociaux aux bailleurs Les opérations d'intérêt communautaire : -Acquisition de terrains viabilisés pour la construction de logements neufs à vocation locative avec un bailleur social -Zone d'habitation : construction et réhabilitation de logements hors propriétés communales -Soutenir l'adaptation du logement au handicap

- Action et aide financière en faveur du logement social

CO-Politique du logement et du cadre de vie Urbanisme-Habitat Les actions d'intérêt communautaire : -PLH (Programme Local d'Habitat) -OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) -Mission habitat -Observatoire intercommunal de logement -Garantie d'emprunts lors de construction de logements sociaux aux bailleurs Les opérations d'intérêt communautaire : -Acquisition de terrains viabilisés pour la construction de logements neufs à vocation locative avec un bailleur social -Zone d'habitation : construction et réhabilitation de logements hors propriétés communales -Soutenir l'adaptation du logement au handicap

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

CO-Politique du logement et du cadre de vie Urbanisme-Habitat Les actions d'intérêt communautaire : -PLH (Programme Local d'Habitat) -OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) -Mission habitat -Observatoire intercommunal de logement -Garantie d'emprunts lors de construction de logements sociaux aux bailleurs Les opérations d'intérêt communautaire : -Acquisition de terrains viabilisés pour la construction de logements neufs à vocation locative avec un bailleur social -Zone d'habitation : construction et réhabilitation de logements hors propriétés communales -Soutenir l'adaptation du logement au handicap

Infrastructures

- Pistes cyclables

CF-rénovation ou mise ne place de circuits pédestres et VTT

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

CF-SIG (système d'information géographique):acquisition et gestion du progiciel SIG -Aménagement numérique: établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Patrimoine -Réhabilitation, aménagement et gestion du patrimoine bâti d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire la Maison du Val de Villé à Albé, la Maison du Mineur à Urbeis. -Sensibilisation, promotion, animation et communication autour du patrimoine historique, architectural, culturel et naturel de la vallée de Villé. Etude, construction et gestion d'une gendarmerie

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
67	SMO à la carte "Agence territoriale d'ingénierie publique" (200052546)	SM ouvert	705 328
67	SM des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (256701152)	SM ouvert	1 040 359
67	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale (256702960)	SM fermé	152 267
67	PETR Sélestat - Alsace Centrale (200069680)	SM fermé	78 727
68	Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (256802745)	SM fermé	697 612

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)